

ABONNEMENTS.

UN AN.

Canada..... \$3.00
Etats-Unis (en or)..... 3.50
(payable d'avance.)
SIX MOIS.

Canada..... \$1.50
Etats-Unis..... 1.75
(payable d'avance.)

Vendu dans les dépôts 3 cts.
Les frais de poste ne sont pas compris dans les trois cas.

N. B. — L'abonnement et les frais de poste pour l'Europe et les Etats-Unis sont invariablement payables d'avance.
L'Édition paraît le mardi et le vendredi.
Voir notre annonce à la quatrième page.

LE FRANC-PARLEUR

CREDDI · PROPTEER · QVOD · LOCVTVS · SVM.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, par ligne..... 50
Chaque insertion suivante par ligne..... 25
Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Toutte correspondance, etc., doit être munie d'une signature responsable.

RÉDACTION.

Les lettres et manuscrits destinés à la rédaction doivent être adressés
M. ADOLPHE OUMET
RÉDACTEUR-EN-CHIEF du Journal
Le Franc-Parleur.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$3.00 PAR AN



AUX ABONNÉS!

Les abonnés en retard dans le paiement de leurs contributions sont priés de vouloir bien régler leur compte le plus tôt possible, afin de donner à l'Éditeur du *Franc-Parleur* l'avantage de pouvoir leur offrir, si possible, plus de matières intéressantes à lire que par le passé.

Nos abonnés qui appartiennent tous à la classe la plus intelligente de notre société comprendront sans peine le but et l'objet de notre demande.

Journal parfaitement indépendant, en dehors des faveurs ministérielles et gouvernementales, le *Franc-Parleur* ne compte et n'a toujours compté, pour exister, que sur le bon vouloir et l'honnêteté de ses abonnés.

Il est donc inutile de vouloir ici inciter nos amis à remplir un devoir.

Les sacrifices que nous avons faits sont assez connus pour que nous ne jugions pas à propos de le rappeler en ce moment.

Nous comptons donc sur leur dévouement à une œuvre pour laquelle nous travaillons sans relâche, surtout depuis les deux dernières années.

ADMINISTRATION.

NOUVELLE PUBLICATION!

NOCES D'OR

MESSIRE THOMAS PEPIN

CURE DE BOUCHERVILLE, VICAIRE FORAIN ET CHANOINE HONORAIRE DE LA CATHÉDRALE DE MONTREAL

EN VENTE AU

BUREAU DU FRANC-PARLEUR

PRIX DE LA LIVRAISON : 10 cts.



SOUSCRIPTION NATIONALE

EN FAVEUR DE

AMBROISE LEPINE

ET

DE SA FAMILLE

Des listes sont maintenant ouvertes au Bureau du *Franc-Parleur*, et tous ceux qui désireront s'en procurer seront les bienvenus s'ils veulent bien s'adresser à nous.

L'AFFAIRE LEPINE.

(Rapport spécial à « La Minerve. »)
(Suite.)

Art. 9 : « Que dans ce pays, à l'exception des Indiens qui ne sont ni civilisés, ni établis, tout homme ayant atteint l'âge de vingt-et-un ans, et tout sujet anglais, étranger à cette province, mais ayant résidé trois ans dans ce pays, et possédant une maison, ait le droit de voter aux élections des membres de la Législature locale et du Parlement Canadien, et que tout sujet étranger, autre que sujet anglais, ayant présidé le même droit de vote, à condition qu'il prête serment de fidélité.

« Il est entendu que cet article n'est sujet à amendement, que de la part de la Législature Locale exclusivement.

Art. 10 : « Que le marché de la Compagnie de la Baie d'Hudson, au sujet du transfert du gouvernement de ce pays à la puissance du Canada, soit considéré comme nul, en autant qu'il est contraire aux droits du peuple d'Assiniboia et qu'il peut affecter nos relations futures avec le Canada.

Art. 11 : « Que la Législature Locale de cette Province ait plein contrôle sur toutes les terres de la Province, et ait le droit d'annuler tous les arrangements faits ou commencés au sujet des terres publiques de Rupert Land et du Nord-Ouest appelé maintenant Province d'Assiniboia.

Art. 12 : « Qu'une commission d'ingénieurs nommés par le Canada ait à explorer les divers terrains du Nord-Ouest et à déposer devant la Chambre Législative, dans le terme de cinq ans, un rapport sur les richesses minérales du pays.

Art. 13 : « Que des traités soient conclus entre le Canada et les différentes tribus sauvages, du pays, à la réquisition et avec le concours de la Législature Locale.

Art. 14 : « Que l'on garantisse une communication continue à vapeur, du Lac Supérieur au Fort Garry, à être complétée dans l'espace de cinq ans.

Art. 15 : « Que toutes les bâtisses et édifices publics soient à la charge du trésor Canadien, ainsi que les ponts, chemins, et autres travaux publics.

Art. 16 : « Que les langues françaises et anglaises soient communes dans la Législature et les bureaux et que tous les documents publics ainsi que les actes de la législature soient publiés dans les deux langues.

Art. 17 : « Que le lieutenant-gouverneur à nommer pour la province du Nord-Ouest possède les deux langues, française et anglaise.

Art. 18 : « Que le Juge de la Cour Suprême parle le français et l'anglais.

Art. 19 : « Que les dettes contractées par le gouvernement provisoire du Nord-Ouest soient payées par le trésor de la Puissance du Canada ; vu que ces dettes n'ont été contractées que par suites des mesures illégales et inconsiderées adoptées par les agents canadiens, pour amener la guerre civile au milieu de nous. De plus, qu'aucun des membres du gouvernement provisoire, non plus que ceux qui ont agi sous sa direction ne puisse être inquérité relativement au mouvement qui a déterminé les négociations actuelles.

Art. 20 : « Que, en vue de la position exceptionnelle d'Assiniboia, les droits sur marchandises importées dans la province, excepté pour les liqueurs, continueront à être les mêmes qu'à présent, d'ici à trois ans, à dater de notre entrée dans la confédération et aussi longtemps ensuite que les voies de communications par chemin de fer ne seront pas terminées entre St. Paul et Winnipeg ainsi qu'entre Winnipeg et le lac Supérieur.

Q. La députation dont vous avez fait partie a-t-elle été nommée en vertu d'une résolution de l'Assemblée des 40 délégués ?

R. Je ne le saurais dire, mais il appert, d'après les documents, que nous avons été nommés par le gouvernement provisoire en conseil, assisté de ses avisés.

Q. Savez-vous si le président avait un conseil ?

R. J'avais compris que le président avait un certain nombre de conseillers choisis parmi les représentants, lesquels étaient au nombre de 40, élus directement par le peuple de toutes les parties de la province et constituant la Chambre d'Assemblée.

Q. Connaissez-vous les noms de ces avisés ?

R. Je pense que MM. Dauphinais, Bunn, Nault, Schmidt et A. Lépine, etc., étaient membres de ce conseil, mais je ne puis affirmer rien de positif sur ce point.

Je n'ai pas suivi de près tous les détails de la composition du gouvernement provisoire.

Q. Etes-vous allé à Ottawa pour remplir votre mission ? Si oui, dites-nous ce que vous avez fait ?

R. Oui, de suite nous partîmes pour Ottawa et nous rencontrâmes à Prescott, M. McNicken, officier du gouvernement fédéral, qui nous escorta jusqu'à Ottawa.

En arrivant là, l'on nous arrêta, M. A. Scott et moi, le 11 avril, sous l'accusation d'avoir trempé dans l'exécution de Scott ; et le 14, l'on nous libéra, faute de preuves, puis nous fûmes arrêtés de nouveau et admis à caution le 23.

Le 20, j'avais écrit une lettre à Son Excellence le Gouverneur-Général pour lui faire connaître officiellement la singulière réception qui nous était faite et solliciter la protection à laquelle nous avions droit. Son Excellence m'adressa une réponse que je produis ici avec ma lettre.

Voici ces documents :

« A Son Excellence Sir John Young, Gouverneur-Général du Canada,

« EXCELLENCE,

« Je m'adresse directement, en ce moment, à vous, le représentant de la Souveraineté et le gardien de l'honneur britannique dans cette contrée, pour vous demander de vouloir faire respecter en ma personne le privilège qui appartient à un parlementaire, d'être exempt de toute ingérence hostile et de toute molestation, jusqu'à ce que je sois en lieu sûr.

« Je suis ici en compagnie de M. le juge Black et de M. Scott, comme représentant le territoire du Nord-Ouest, sur la foi d'une proclamation de Votre Excellence, sur l'assurance donnée par les commissaires du Gouvernement de Votre Excellence, et notamment par M. Smith et M. le Colonel de Salaberry.

« M. Scott et moi sommes venus à Ottawa, en compagnie de M. le Colonel de Salaberry, et nous avons été, à la frontière, rencontrés par un magistrat, qui nous a offert, comme il appartient dans les circonstances, le sauf-conduit de son escorte, malgré le caractère d'inviolabilité dont nous sommes revêtus, caractère respecté en tout temps et par toutes les nations du monde ; indépendamment de toutes circonstances ou complications, nous nous voyons soumis à des poursuites et à des indignités que le Gouvernement de Votre Excellence connaît et qu'il déplore, je n'en ai pas de doute, mais qui ne paraissent pas devoir cesser.

« Je suis accusé de participation dans une mort ; la chose serait aussi vraie qu'elle est radicalement fautive que cela ne changerait pas ma position comme parlementaire invité et accepté par le gouvernement de Votre Excellence, car je suis ici en vertu de la foi jurée, à la garde de l'honneur anglais et de l'honneur canadien. Pour ma propre satisfaction, je déclare à Votre Excellence, devant Dieu et devant les hommes, que je n'ai en aucune manière contribué à une mort d'homme. Je ne sais le fait de l'exécution d'un nommé Scott, (si toutefois elle a eu lieu) que comme le sait, ou le croit savoir tout le monde. En ce moment même je serais incapable de donner le moindre témoignage de cette affaire, mais je le répète, ceci ne concerne en rien mon caractère de parlementaire, qui me rend inviolable et par lequel j'échappe à toute juridiction civile ou criminelle.

« Comptant sur l'honneur public et sur l'honorabilité de votre Excellence et de ceux qui avec votre Excellence en sont les gardiens, j'ose demander qu'on fasse cesser la persécution et les insultes auxquelles nous sommes livrés. Cette demande, j'ai retardé de la faire pour ne pas ajouter aux difficultés de la circonstance, mais je sens que la dignité de ma mission souffrirait d'un plus long retard.

« Agréez, Excellence, l'assurance de mon respect avec lequel

« J'ai l'honneur d'être,

« Votre humble et obéissant serviteur

(Signé) « N. P. RICHOT.

« Ottawa, 20 avril 1870. »

(A continuer.)

Le mal actuel, tel que décrit, régnait-il au Canada ?

V.

A ce qui vient d'être dit, on objecte que la question du mal actuel et de ses causes est une question oiseuse pour nous. Que la vieille société européenne ait été rongée par le ver païen et qu'elle soit aujourd'hui presque entièrement vermoulue, on l'admet assez volontiers ; mais que le Canada soit en pareille condition, on le nie absolument.

Personne, il est sûr, n'a dit ni ne dira que nous sommes engagés aussi avant dans la mauvaise voie que l'est la vieille Europe. Mais quiconque voudra considérer les choses de près et les apprécier sainement, avouera que notre société canadienne est passablement malade, elle aussi, et malade de la même maladie que la société européenne. Oui, le mal, dont elles souffrent toutes deux, est identique ; seulement, il n'a pas encore pris chez l'une tous les développements qu'on lui voit chez l'autre ; il n'a pas encore atteint la période aigue. L'unique différence des deux cas porte donc sur un simple accident : les progrès du mal.

Il fut un temps, lequel n'est pas encore très-éloigné, où l'Europe était où nous sommes aujourd'hui ; si nous n'y prenons garde, nous la rejoindrons bientôt sur le bord des abîmes qu'elle étoile. La mauvaise semence a été déposée au sein de notre jeune société ; elle croît, grandit et se fortifie chaque jour ; l'époque d'une triste maturité est plus prochaine qu'on ne le pense. Pour le démontrer, quelques considérations suffisent.

Au point de vue religieux, qu'est-ce que notre gouvernement ? Diffère-t-il des gouvernements de l'Europe ? En aucune façon. Comme eux, il ne professe aucune religion ; il est athée. A ses yeux, l'Eglise n'est ni plus ni moins qu'une société incorporée, tout comme une simple compagnie de chemin de fer ou de navigation sur le fleuve et les grands lacs. Il ne lui reconnaît de droits que ceux qu'il prétend lui avoir donnés, et, si elle se meut avec une certaine liberté, c'est qu'il lui plaît d'être bienveillant, car, de par les lois qu'il promulgue, il peut intervenir comme juge dans les matières qui concernent le dogme, la morale et la discipline ecclésiastique, se prononcer même sur la validité des sacrements.

En principe et de fait, nous avons donc le césarisme, c'est à dire que ceux qui nous gouvernent, exercent la double autorité de prince temporel et de souverain-pontife.

Que, dans les détails de l'administration, la présence du césarisme ne soit pas encore très-sensible au Canada, cela ne dépend aucunement du zèle que mettent à le comprimer bon nombre de nos hommes instruits, anciens nourrissons des Grecs et des Romains ; ils travaillent bien plutôt à lui applanir les voies, afin qu'il profite de toutes les occasions favorables pour s'affirmer par des actes. Et en effet, pour la plupart de nos légistes et d'une foule d'autres qui continuent néanmoins de se dire catholiques, la loi civile ne prime-t-elle pas tout au Canada ? Si l'Eglise réclame ses droits et proteste contre des usurpations de pouvoir, ne les entend-on pas répéter en chœur : La loi le veut ainsi ! c'est la loi qu'il faut suivre ! il faut respecter la loi !!! N'est-ce pas là le cri qu'a provoqué, même chez des catholiques réputés pieux, la prière de tenir compte des prescriptions du *Syllabus* ? Donc, sur ce point, même chose ici qu'en Europe ; en pratique on n'ose encore aller aussi loin.

On en sommes-nous maintenant, relativement à la science politique ? Les principes les plus mauvais, et partant les plus subversifs, ceux qui ont bouleversé l'Europe et la tiennent encore comme sur un volcan, ne commencent-ils pas à lever la tête et à acquiescer le droit de cité parmi nous ? Dans une école, qui compte des milliers de partisans, n'enseigne-t-on pas que la politique n'a rien à démêler avec la religion et qu'elle en est indépendante : que l'Eglise est une ambition qui veut dominer et qu'elle empiète sur les droits de l'Etat ? N'y proclame-t-on point que l'Eglise et l'Etat doivent être séparés, que le peuple est souverain et que tous les moyens sont bons pourvu qu'ils mènent efficacement à la fin que l'on se propose ? N'avons-nous pas eu et n'avons-nous pas encore une presse entièrement vouée à la prédication de ces pernicieuses maximes ? L'*Avenir*, le *Pays*, l'*Ancien National*, le *National* actuel, l'*Evénement* ont-ils dit et disent-ils autre chose ? Qui a rédigé et qui rédige les journaux où s'étaient pareils principes ; qui se donne la mission de les propager partout ? N'est-ce pas la génération formée à l'école des Grecs et des Romains ?

Et nos élections politiques, comment se font-elles ? Absolument comme dans la vieille Europe, et en particulier comme dans la France, l'Espagne et l'Italie, c'est-à-dire comme dans l'ancienne Rome. Elles se préparent au milieu des orgies, avec la fraude, la violence et la corruption pour auxiliaires. On fait alors litière de tout : on se moque du pape et de ses encycliques, des évêques et de leurs mandements, des prêtres et de leurs sermons ; on se rit même de Dieu qu'on outrage dans l'un des actes les plus augustes de notre sainte religion, le serment. Or, quels sont ceux qui préparent, organisent et dirigent le séau des luttes électorales ? Nos hommes instruits qui ont passé leur jeunesse à admirer les divers rouages des républiques anciennes.

Les rouges et les libéraux ne pullulent-ils point partout au Canada et n'ont-ils point des principes et des idées que tous les hommes d'ordre regardent avec raison comme une véritable peste ? L'étendard de la révolution, tel que l'arbora la France de 89, n'est-il pas le leur et se donnent-ils grand souci de le dissimuler ? Ne s'échappent-ils point, au contraire, jusqu'à se déclarer ouvertement en faveur des causes que patronisent Gambetta, Serrano et Garibaldi, et ne forment-ils point des vœux pour leur triomphe ? Qu'on se rappelle certains articles de certains de nos journaux, et l'on avouera que rien n'est plus vrai. D'où viennent ces rouges et ces libéraux, d'où sortent-ils ? Pas d'ailleurs que de l'Ecole des Grecs et des Romains.

La libre pensée a aussi parmi nous de fidèles et nombreux amateurs qui la cultivent avec tendresse. Elle ne craint pas d'affirmer ses prétendus droits et les réclame impérieusement. Le défunt *Pays*, qui vivait encore en 1868, a constamment préconisé la souveraine indépendance de la raison et n'a jamais reconnu d'autre infailibilité que la sienne. Ce culte de la raison humaine est

celui que professe M. Dessaulles dans tous ses hideux écrits, notamment dans la *Grande Guerre Ecclésiastique*, et M. Dessaulles, l'une des colonnes de l'Institut-Canadien, ne parle pas dans le vide. Il a des admirateurs et des disciples qui recueillent pieusement les blasphèmes que sa bouche ou sa plume laisse échapper. Comme lui, et à l'exemple des grands hommes de l'antiquité et des révolutionnaires modernes, ils n'admettent d'autre divinité que la raison humaine. Qu'on cherche un peu sérieusement à connaître ce que pense la majeure partie de la jeunesse lettrée de nos villes, et l'on se convaincra, avec autant d'effroi que de douleur, qu'elle incline fortement vers les manières de voir de M. Dessaulles et de nos rouges écarlates.

Le sensualisme païen n'est pas plus inconnu au Canada que la libre pensée. La fièvre de l'or et du plaisir bouillonne dans nos veines, et ses ravages sont tels qu'elle achève de consumer ce qui nous restait au cœur de franchise, de bonne foi, d'honnêteté, de patriotisme et de dévouement. Ces vertus cessent d'être les nôtres ; on n'en parlera bientôt plus que pour dire qu'elles furent l'apanage d'un autre âge, la gloire de nos pères. On court après les places, les positions, les charges, les honneurs ; on se coude, on se bouscule, on se culbute, on s'égorge même pour ravir un siège au parlement, et tout cela, non par zèle, non pour remplir de grands et nobles devoirs, non pour s'immoler au profit du bien commun, mais pour satisfaire un sot orgueil, pour singer Cicéron et vivre en Lucullus. La recherche des jouissances a tellement aplati les caractères, que partout règne une apathie dégoûtante pour les nobles causes dont la défense ne rapporte pas de beaux profits. Nous sommes devenus si lâches que rien ne nous émeut plus, pas même les crachats qu'on nous lance à la figure. Tout enfin devient vénal au Canada ; on peut vendre son âme dix fois par jour et plus pour gripper quelques piastres et se vautrer ensuite dans les plus infâmes jouissances. *Pain et circonfus*, du pain et des plaisirs ! C'est le cri au Canada comme en Europe, et c'est toujours l'écho du cri de la brute romaine.

Quant à la littérature et aux arts, ils n'ont pas encore pris de grands développements parmi nous. Ce qui, par ci par là, perce en ce genre est infiniment pitoyable dans son ensemble et sent la nourriture païenne. Notre jeunesse formée à l'école des Grecs et des Romains où elle s'est repue de fables, de mensonges, de peintures lascives et de principes échevelés, conserve un goût très-prononcé pour les lectures frivoles et mauvaises ; lorsqu'elle est sortie du collège, elle complète donc généralement son éducation en s'abattant sur une masse de romans immondes qu'elle dévore avec avidité. Après avoir beaucoup absorbé de cette nourriture malsaine, elle sent le besoin de digérer et se met à écrire. Elle s'installe donc dans la presse, et tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, elle nous débite tout son rouleau de fadaïses, d'anecdotes putrides, d'idées creuses et impossibles. Parmi tant d'écrits qui naissent chaque jour dans les bureaux de rédaction et qu'on expédie partout, après les avoir soigneusement enveloppés dans les langes d'un journal, combien y en a-t-il qui révelent un être raisonnable et qui portent le signe du baptême ? Hélas ! il y en a très-peu : la plupart sont marqués à l'effigie de la bête païenne.

Dans ces écrits, la puérilité le dispute ordinairement à la sottise, le ridicule à l'affreux, la bêtise à la brutalité, le stupide à l'ignoble. Du jugement, du vrai savoir, de la religion, peu ou point de nouvelles, comme dit Montaigne. Si les études littéraires étaient autres qu'elles ne sont ; si elles oubliaient avant tout la tête d'idées saines et solides ; si enfin elles ouvraient à l'esprit un vaste horizon en lui découvrant l'immensité, la beauté et la richesse du champ chrétien, qui demeure inexploité, croit-on de bonne foi que nous aurions à gémir sur l'indécence païenne littéraire qui nous déshonore ? Assurément non.

Et l'on semble s'étonner que les hommes nous manquent ! Le miracle serait que nous en eussions, lorsque nous nous prenons comme nous faisons, pour les former. Les belles et riches natures ne manquent pourtant point au Canada, non plus que les esprits d'élite, même les génies ; ce qui fait défaut, c'est une culture qui leur soit appropriée.

Qu'arrive-t-il d'ordinaire aux esprits vigoureusement constitués ? Les études classiques terminées, ils commencent à comprendre que leur éducation a été fautive et qu'elle ne sert de rien pour la vie réelle. Ainsi, au lieu de n'avoir à cette époque s'p'e cause de la vie, qu'à développer les germes déposés en eux par un enseignement utile et fécond, qu'à compléter par des études spéciales toutes les connaissances déjà acquises, ils sont forcés de se condamner à oublier à peu près tout ce qu'ils ont appris jusque-là, et de refaire à neuf leur éducation, tout comme s'ils n'avaient jamais rien su. En vérité, les voilà bien avallés ! Il y a pis en core. Avec la meilleure bonne volonté du monde, ils ont une peine infinie à se débarrasser de toutes les idées fausses qu'ils ont sucées avec le lait de leur éducation première, et parfois ils n'y viennent jamais à bout. Qu'il arrive souvent d'entendre des hommes s'écrier avec indignation : « Quand j'y pense ! jusqu'à quarante, jusqu'à cinquante ans, jusqu'à ces derniers temps même, j'ai eu telles et telles idées, j'ai gardé telles et telles manières de voir ! J'avais emporté ce bagage du collège comme une sainte et précieuse relique, et voilà que je viens de constater que tout cela ne vaut rien, que c'est même mauvais ! »

Qu'on ne s'étonne donc point de rencontrer des hommes instruits professant les idées les plus singulières, les plus fautes même sur la politique, la législation, les droits de l'Eglise ; ils ont puisés ces idées au collège. La plupart de nos maisons d'éducation nous préparent encore aujourd'hui des hommes qui auront inévitablement les mêmes travers d'esprit, d'abord parcequ'elles mettent toujours aux mains de leurs jeunes élèves les classiques païens très-insuffisamment expurgés, ensuite parcequ'elles les obligent à consacrer trop de temps à l'étude de ces auteurs, et ne les prémunissent pas assez, par un solide enseignement doctrinal, qui devrait être la partie fondamentale et dominante des études, contre cette multitude épouvantable d'erreurs qui forment l'atmosphère dans laquelle vit la société de nos jours.

(A continuer.)

LE FRANC-PARLEUR

Montréal, Vendredi le 11 Décembre, 1874

NOUVELLES ELECTORALES

DIVISION-OUEST.

Nous donnons l'état de la Votation tel qu'annoncé par les différents Journaux.

QUARTIER ST. ANTOINE.

WHITE - 1340 McKENZIE - 1346

QUARTIER ST. LAURENT.

WHITE - 690 McKENZIE - 690

2030 2036

Majorité pour M. McKenzie 6

Le Bien Public a l'air de dire dans son numéro d'aujourd'hui que la victoire de M. McKenzie est due aux Canadiens-Français de cette division.

Nous ne savons où il a puisé cette information, mais nous espérons, pour l'honneur de notre race, que ce journal n'ait pas raison.

Et serait-il dans le vrai, que nous trouverions peu délicat de sa part de mentionner ce fait honteux dans les circonstances sous lesquelles a eu lieu la lutte électorale dans cette division.

COMTE DE JOLIETTE.

M. Baby, l'ancien représentant de ce Comté, vient d'être élu à une majorité de 163 voix, qu'il veut bien accepter nos plus sincères félicitations.

On dit que les électeurs ont présenté à M. Beausoleil, rédacteur du Bien Public, avant son départ pour Montréal, une adresse de félicitations et de remerciements pour cet heureux résultat.

Une dépêche privée de Québec en date d'hier soir, nous apprend que le ministère local sortira victorieux sur la motion de non-confiance proposée par M. Joly. Sa majorité sera de 8 à 10.

Le vote qui a été pris ce matin à 2 h., confirme l'exactitude de notre dépêche.

Motion de non-confiance de M. Joly.

Pour: MM. Alexander, Bachand, Bellingham, Bisson, Chauveau, Daigle, David, De Beaujeu, Esinhart, Gagnon, Hearn, Irvine, Joly, Laberge, Lafontaine, Lafrenoy, Langlois, Lynch, Marchand, Molleur, Pelletier (Bellechasse), Rinfret (dit Malouin), Robert, Sylvestre et Watts. Total 25.

CONTRE: MM. Angers, Sol-Gén., Baby, Beaubien, Beauchesne, Bellerose, Brigham, Cameron, Church, Proc. Gén., Dorion, Duquay, Dulac, Eddy, Fortin, Garneau, Gendron, Houde, Lalonde, Larochelle, Larocque, Larue, LeCavalier, Locke, Mailloche, Malhot, Sol-Gén., Martin, McGauvran, Méthot, Ouimet, Pelletier (L'Assomption), Picard, Robertson, Roy, Sawyer, Trudel et Valin. Total 35.

Nouvelles particulières de Manitoba adressées au Franc-Parleur.

Nous devons à l'obligeance d'un ami de notre journal de publier le contenu d'une lettre particulière qui lui a été adressée de Manitoba.

Nous taisons les noms, mais nous pouvons garantir l'authenticité des informations.

26 Nov. 1874

Mon cher ami,

Veillez s'il vous plaît donner au Franc Parleur le petit papier ci-inclu.

Notre pauvre André Nault est mourant dans sa prison, et on n'a pas encore obtenu qu'il fut admis à caution. On espérait qu'il sortirait hier, mais rien n'a été réglé, les avocats étaient absents. Aujourd'hui on tentera un nouvel effort. Lépine est bien traité maintenant, mais j'ai peu d'espoir qu'il soit gracié. Il est parfaitement calme sur son sort. Les orangistes veulent une victime au moins. Quand nous débarrasserons-nous de cette race altérée de sang? Sera-t-il dit que les catholiques subiront leur infâme joug?

Je vous ai donné des nouvelles de Sa Grâce dans ma dernière lettre. Aujourd'hui il n'est pas mieux, il ne peut pas marcher du tout. Je pense qu'il en aura pour l'hiver. Toutes nos misères politiques l'affligent beaucoup.

Adieu, cher confrère.

Votre tout dévoué ami

Winnipeg, 26 nov. 1874.

A Manitoba, le fanatisme orangiste va son train. Les bourreaux de Lépine craignent tant de voir s'échapper leur victime qu'ils prennent la peine d'avoir un peloton de soldats pour veiller jour et nuit autour de la prison, et de plus deux gardiens près de la porte de la cellule du condamné. Pour donner à ce luxe de précaution une certaine apparence de nécessité, on fait courir des bruits sur des tentatives d'évasion. On répète surtout que les Métis auraient essayé de creuser le sol en dessous de la prison pour tirer Lépine de son cachot pendant la nuit. Le vieux shériff Armstrong a

fait réparer les serrures qui paraissent un peu faibles, et deux fois par jour (ivre comme un po...), il vient s'assurer si les clous n'ont pas été arrachés aux pentures des portes. Dans la Ville (dans les saloons), il n'est pas rare d'entendre hurler que Lépine sera pendu coûte que coûte. Pour moi, je pense en effet qu'il le sera, à moins que les catholiques ne sortent des bornes de la modération qu'ils ont gardée jusqu'ici. Il y a déjà plus qu'un mois que Lépine est condamné et on ne voit encore aucune apparence qu'il sera gracié. Il y a bien des articles dans les journaux, des articles qui pourraient nous donner quelque espoir, si les articles des journaux faisaient impression sur les brutes qui nous tyrannisent et qui veulent nous exterminer, mais depuis cinq ans on a vu ce que produit sur ces tigres un article de jour nal. Notre modération ne fait que les enhardir de jour en jour.

Il n'est plus temps ce me semble de prêcher la modération; voilà déjà trop longtemps que nous souffrons avec patience les plus criantes injustices. Cette race d'orangistes aura-t-elle seule place au soleil sur le sol de Manitoba? Quand on entend crier sur les hustings: qu'il faut exterminer la race française; qu'il faut pendre l'évêque Taché par les talons - We must hang Bishop Taché by heels, est-ce bien le temps de garder de la modération? Lorsqu'un malheureux tombe dans un abîme, on ne lui dit pas: Sauvez-vous, mais respectez les fleurs qui croissent sur le bord. On attrape ce qu'on peut pour sauver sa vie. L'ennemi nous jette dans un abîme, et il faudrait le traiter avec douceur? Non! C'est assez attendre: repoussons les chiens qui nous mordent et qui ne re uleront que lorsqu'ils verront le bâton levé sur eux. Nous sommes des imbéciles si nous les endurens davantage.

Un Métis de Winnipeg.

Lettre de Mgr. l'Evêque de Montréal.

Annonce que MM. les curés et autres recteurs des églises dans lesquelles se fait l'office public sont priés de faire à leur prône le jour qu'ils jugeront le plus convenable.

"Nos Très Chers Frères,

Nous croyons intéresser votre charité en vous donnant quelque nouvelle d'une excellente œuvre à laquelle vous avez eu le bonheur de contribuer déjà en quelque chose, savoir: L'Œuvre des Orphelins d'Afrique.

Vous n'avez pas oublié sans doute que deux fois, des prêtres d'Afrique bien recommandés par Monseigneur Lavigrier, Archevêque d'Alger, firent appel à votre charité en faveur des orphelins qu'une mauvaise politique avait voués pour toujours aux affreuses erreurs de Malomet, parce qu'il était défendu à ce digne Archevêque et à ses zélés collaborateurs de travailler à les élever dans la religion chrétienne.

Le zèle intrépide de ces généreux missionnaires a triomphé de tous les obstacles mis au salut de ces enfants infortunés; et ils ont pu, avec l'assistance des bons chrétiens, qui de diverses parties du monde et surtout de la France, ont fait couler des fleuves de charité, dans le sein de l'Afrique, établir et soutenir deux orphelinats; l'un de garçons, qui compte 412 orphelins, et l'autre de filles, où il n'y a pas moins de 300 orphelines.

Ces enfants y sont soigneusement élevés dans la crainte de Dieu, par des religieux et religieuses qui se consacrent à la conversion des Arabes et qui commencent à se multiplier en Afrique. Car l'on compte déjà cent missionnaires, novices ou scolastiques et cinquante religieuses, dispersés dans seize établissements, en dehors du clergé qui dirige les établissements diocésains.

Les orphelins font de rapides progrès dans la vertu, ce qui explique pourquoi, parmi ceux qui sont les plus avancés en âge, il y en a déjà quinze qui ont pris l'habit des missionnaires. Cet habit, qui peut vous paraître singulier, nous fait comprendre que ces hommes de Dieu se rapprochent autant que possible des usages arabes, pour les attirer à eux, afin de se faire tout à tous pour les gagner tous à Jésus Christ.

Les orphelines ne montrent pas moins d'attrait que les orphelins pour la vie religieuse.

Dans peu d'années, ils seront d'excellents catéchistes, pour aider les missionnaires à répandre les lumières de l'Évangile dans les vastes contrées de l'Afrique, qui a donné au ciel, dans les premiers siècles du Christianisme des milliers de saints, parmi lesquels brillent un St. Cyprien, un St. Augustin, un St. Fulgence et tant d'autres qui ont illustré l'Église par leur science aussi bien que par leur sainteté.

Mais ce n'est là que le commencement d'une œuvre, qui, si, comme il faut l'espérer, elle continue à se développer, ne peut manquer de devenir une des grandes œuvres produites par la charité chrétienne. Car pour conserver à la religion ces jeunes chrétiens, on a pensé à les préserver de la corruption des villes et à les empêcher d'être en contact avec leurs compatriotes qui sont encore presque tous ensevelis dans les ténèbres de l'infidélité.

A cette fin, l'on a fondé, sur une haute montagne un village pour y recevoir tous ceux de ces orphelins qui, après avoir contracté un mariage chrétien, désirent à y passer le reste de leur vie. Or, ils y sont tout naturellement attirés par les avantages qu'ils y trouvent. Car l'Arche-

vêque, dans son ingénieuse charité, trouve le moyen de faire bâtir d'avance à chacun une modeste maison et de lui procurer une terre, avec tous les instruments aratoires pour la cultiver.

Mais rien de plus touchant que l'installation des nouveaux ménages dans ce village.

Les jeunes époux, après avoir conelu en bon chrétiens leurs fiançailles, se rendent avec tout l'appareil possible au village, où ils veulent se fixer pour la vie. Ils y sont reçus par ceux qui s'y trouvent déjà fixés, au son des cloches et salués par des décharges de fusil.

Tous les habitants du village se joignent à l'Archevêque et au clergé, qui font solennellement cette installation. Il les conduisent comme en triomphe à l'église qui est ornée comme dans ses plus beaux jours de fête. Rendus dans le lieu saint, on recommande aux nouveaux époux l'amour de Dieu qui les a tirés si merveilleusement des ténèbres de l'infidélité, le travail, la paix et la reconnaissance envers ceux dont la charité leur a préparé un si heureux sort en leur assurant l'héritage qui va leur échoir.

Monseigneur l'Archevêque qui préside cette touchante démonstration, fait tirer au sort pour chacun des jeunes couples, la maison, les champs, les animaux, en un mot tout le matériel agricole qui doit devenir sa propriété. Cela fait, tous se mettent en procession pour traverser le village. On s'arrête devant chaque maison qui doit devenir la propriété d'un des nouveaux mariés afin qu'il en prenne possession. Cette belle journée se termine par un feu de joie, et un festin de noces où règne la joie, la sensibilité et la spérité.

Comme il est facile de le comprendre, ce village fondé pour établir les orphelins arabes est une prédication plus persuasive que toutes les paroles. Les infidèles, qui assistent à l'installation des jeunes mariés qui doivent en devenir les heureux habitants, ouvrent les yeux à la lumière de l'Évangile qui enseigne aux hommes à faire tant de bien à leurs semblables. Tous ceux qui entendent parler du bien qui s'y opère, en sont émerveillés et par là même encouragés à y contribuer, chacun selon la mesure de ses moyens, en donnant de bon cœur le peu qu'il lui est possible de donner.

Dans cet intéressant village, s'accomplissent vraiment ces belles paroles qu'adressait aux dames Romaines et autres présentes à Rome le jour de l'Immaculée Conception, notre immortel Pontife Pie IX: "Benedicite Deum qui, en même temps que l'esprit de la prière, vous donne l'esprit des œuvres; car la prière sans les œuvres n'est pas bonne et demeure inefficace."

"Voilà la raison pour laquelle il y a tant de maux en Europe. Demander et ne pas agir, implorer des secours d'en haut et ne rien faire de ce qui plaît à Dieu, est une contradiction: on ne peut pas en attendre le succès désiré. Je vous en prie en plusieurs lieux et un grand nombre de royaumes, on met sa confiance seulement dans les prières, et l'on attend d'elles seules la fin des maux. On se demande partout avec un sentiment d'inquiétude: Quand verrons-nous finir les jours de la tribulation?..."

"Quand? Je vais vous le dire: lorsqu'aux démonstrations de piété qui se font dans les Églises, redoubleront les œuvres accomplies au dehors." Ces paroles du vicaire de J.-C. vous suffisent N. T. C. F., pour vous engager à favoriser par vos aumônes la belle œuvre qu'il a béni lui-même et que nous recommandons à votre charité.

Montréal, 6 décembre 1874.

H. Ev. de Montréal.

Congrès International des Américanistes.

Secretariat A. M. J. O. Dion, M. Lucien Adam, à Nancy. Chambly-Bassin, (Canada). Nancy, 16 Nov. 1874.

Monsieur, Le Comité chargé d'organiser le premier Congrès international des Américanistes, dont j'ai l'honneur de vous adresser le programme, a reçu de M. de Champeaux, Membre de la Société américaine de France, une brochure ayant pour titre: "Souscription pour l'achat et la conservation des ruines du fort Pontchartrain ou Saint-Louis, à Chambly, Canada."

M. de Champeaux nous a demandé de déposer cette brochure dans le dossier des propositions à faire au Congrès. Nous nous sommes empressés de déférer à son désir. Mais en attendant l'intervention du Congrès que nous espérons devoir être efficace et décisif, plusieurs Membres du Comité ont envoyé à M. Venelin une première somme de 50 francs. Nous allons en outre faire insérer des articles dans plusieurs journaux et revues, notamment dans la "Revue politique et littéraire". J'aime à penser qu'après avoir payé 7 à 8 milliards, la France saura encore trouver ce qui lui faut pour sauver les ruines d'un monument de sa vieille gloire et donner une faible preuve d'affection à ses amis du Canada.

Heureux de l'occasion qui lui est donnée d'entrer en relations avec le Comité canadien du vieux fort de Chambly, le Comité vous prie, Monsieur, de vouloir bien être son représentant à Montréal, de faire connaître et de recommander à vos compatriotes une entreprise française par l'initiative, et dont l'objet est exclusivement américain, enfin d'inviter en son nom les personnes qui s'occupent des Antiquités,

de l'Ethnographie et des Langues de l'Amérique à prendre part aux travaux du Congrès.

Les adhésions qui nous parviennent chaque jour, assurent de aujourd'hui le plein succès de cette initiative. Aussi est-ce avec une entière confiance que nous venons vous demander d'accepter la mission de Délégué, et que nous vous adressons, afin de ne pas perdre de temps, un paquet de circulaires ainsi qu'un carnet de 10 cartes.

Nous vous prions de vouloir bien contresigner au verso les cartes délivrées, de nous en retourner les talons, et de faire tenir au Trésorier le montant des cotisations.

Le compte-rendu des travaux du Congrès sera adressé aux Membres canadiens, sans les formalités d'un bon de librarie.

Nous vous serons obligés, Monsieur, de faire donner à notre circulaire toute la publicité désirable.

Je vous prie, Monsieur, d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Signé: LUCIEN ADAM, Substitut du Procureur-général près la Cour de Nancy.

Assemblée au village St. Jean-Baptiste.

Vendredi dernier, il y a eu au village St. Jean-Baptiste une nombreuse assemblée des citoyens de cette localité, convoquée par M. le maire Villeneuve, pour considérer les mesures à prendre par le village St. Jean-Baptiste pour s'assurer un dépôt du chemin de fer de colonisation du Nord de Montréal, ainsi que du chemin de fer des Laurentides.

Parmi les personnes présentes nous avons remarqué les membres du Conseil Municipal au complet, savoir: J. O. Villeneuve, Léandre Fautoux, Jos. Paris, John McCaughan, Cyrille Gervais, Jas. Pearson, Maurice Daoust, E. Lef. de Bellefeuille, Dr. Lapiere, Elzéar Leconte, J. Duclou, L. David, Edouard Ferland, Jos. Pariseau, Olivier Vallières, Stanislas Pariseau, le Rvd. curé Labelle, P. A. Fautoux, caissier de la Banque Ville-Marie, P. S. Murphy, P. O. Cerat, Pierre Frigon, Louis Lamontagne, Olivier Darand, Frédéric Tessier, Ed. Fautoux, Michel Emery, Moïse D. Brunet, B. A. Vilbon (sec.), Félix Godmaire, Abraham Fautoux, F. X. Caron, Capt. Poirier, Jos. Parent, Frs. Paquette, F. X. A. Coutu, M. J. Vilbon, Alph. Bastien, Edouard Girard, etc.

Sur proposition de M. le conseiller T. Fautoux, M. le maire Villeneuve fut appelé à la présidence, et Chs. A. Vilbon écrivit, avocat, prié d'agir comme secrétaire.

Le Président ayant pris le fauteuil exposa le but de l'assemblée.

Puis M. le curé Labelle, P. A. Fautoux ecr., caissier de la Banque Ville-Marie, E. Lef. de Bellefeuille, Ecr., P. O. Cerat, Ecr., prirent la parole sur l'objet de l'assemblée.

M. le curé Labelle traitant son sujet favori, fut particulièrement éloquent.

On passa les résolutions suivantes: Proposé par P. A. Fautoux et le Dr. Lapiere secondé par Joseph Pariseau et Edouard Ferland et résolu: Que cette assemblée, ayant reçu le rapport de l'entrevue récente de quelques citoyens du village St. Jean-Baptiste avec les directeurs de Cie du chemin de Colonisation du Nord de Montréal, concernant l'établissement et la construction d'un terminus du chemin de fer à l'Avenue Mont-Royal, est d'opinion que le Conseil Municipal du village doit être requis de passer un règlement soustrayant une somme de \$40,000 en faveur de la dite Compagnie, à condition que cette Compagnie s'engage à donner un train direct et quotidien depuis St. Jérôme et St. Lin jusqu'au Mile End et à y transporter le bois de chauffage aux prix fixés par les règlements de Montréal, et à telles autres conditions que la prudence pourra suggérer au Conseil Municipal.

Puis l'assemblée s'ajourne. On nous dit que le Coteau St. Louis doit suivre le noble exemple donné par le village St. Jean-Baptiste et voter un montant de \$25,000.—Minerve.

MONTREAL EN 1842.

AVOCATS A MONTREAL EN 1842.

Andrews, H O rue Ste. Thérèse; Badgley, William, coin de la petite rue Jacques et St. Gabriel; Barnard Edward, petite rue St. Jacques; Bélingé, V M, rue St. Vincent; Bellinghem Sydney, coin des rues St. Gabriel et St. Paul; Bender, François, Craig, opposé à la rue St. François-Bavier; Berthelot, J A. Petite rue St. Jacques; Bleakled, John, rue Ste. Thérèse; Bourret, Joseph, petite rue St. Jacques près de la rue St. Gabriel; Bourret, G rue St. Gabriel; Buchanan, Alexander, rue Ste. Thérèse; Cartier, G E rue St. Vincent; Cartier, D, rue St. Vincent; Charles, Edward, rue Dorchester près de la rue Ste. Elizabeth; Cherrier, C S rue St. Vincent; Cherrier, A R, rue Craig;

Coursol, Chas. J, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse; Day, J J rue Notre Dame; DeBléury, O, C S, rue Craig; Dorion A A rue St. Vincent; Driscoll, Henry, rue St. Denis; Drummond, petite rue St. Jacques, près de la côte St. Lambert; Dumas, A, Serafino hôtel; Easton, Robt. petite rue St. Jacques, près de la Place d'Armes; Fisher, D, rue St. Jacques, petite rue St. Jacques; Giard, A, hôtel Serafino; Greece John T, block Perrault, rue St. Gabriel près de la rue Craig; Griffin, Frederick, rue St. Gabriel, près de la petite rue St. Jacques; Gury, B C A, rue St. André; Hart, A P, rue St. Gabriel; Harley, W M B, petite rue St. Jacques; Honey, John, rue Dorchester, près de la rue St. Constant Hubert, R H, rue St. Vincent; Ibbotson H J, chemin Victoria; Johnson, F G, rue Victoria; Judah, H, place St. Jacques, petite rue St. Jacques; Judah, T, rue Craig; Laacroix, J D, Cornwall Terrace, rue St. Denis; La Fontaine, coin de la petite rue St. Jacques et de la côte St. Lambert; Lamothe, J, rue St. Vincent; Leblanc, C, rue Salaberry, près de la rue St. Mary, Letourneaux, L O, rue St. Gabriel; McDonald, J W, rue St. Vincent; McDonnell, J, rue St. Vincent; Mackay, Robert, rue St. Gabriel; McCauran, Edward, petite rue St. Jacques, près de la côte St. Lambert; Meredith, W C, place St. Jacques, petite rue St. Jacques; Mitchell, Thos, petite rue St. Jacques, près de la place d'Armes; Moreau, P, coin des rues Craig et St. Gabriel, Morin, J A, rue St. Vincent; Monk, J; Nye, Thos. rue St. François-Xavier près de la grande rue St. Jacques; Olivier, Louis, rue St. Vincent; Ouimet et Sicotte, rue St. Vincent; Pelletier, Joseph, rue St. Vincent; Pelletier, T, rue St. Gabriel; Phelan, J J, rue St. Vincent; Poitras, C, rue St. Vincent; Pyke, Geo. rue St. Hubert; Robertson, Andrew, petite rue St. Jacques près de la place d'Armes; Rochon, L D, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse; Rodier, C S, rue St. Antoine près de la rue Guy; Rollin, D B, rue St. Louis; Rose, John, rue St. Vincent; Roy, R, rue St. Gabriel; Salmon, D; Scott, James, rue Lagau-chetière; Smith, James, place St. Jacques; Stuart, Henry, rue Ste. Thérèse; Taillade, J A, rue St. Vincent; Taylor, Hugh, rue St. Gabriel; Terroux, François, Champ-de-Mars; Walker, Wm, rue St. Joseph.

Juge de la Cour du Banc de la Reine; Honorable Vallières de St. Real, C J R; Hon C Gale, Hon George Pyke, Hon J R Rolland; Protonotaire, Monk et Morrogh; Sheriffs: Boston et Coffin; Clerc de la Paix: A M Delisle; asst.-clerc, Chs A Schiller; coroner, Joseph Jones; Clerc de la Cour de révision: W H Bréhaut; Registre de ceux reçu à Montréal à cette année, E Dowling.

Le Barreau n'était pas incorporé, l'admission était sous le contrôle des Juges.

Le Palais de Justice et la Prison se trouvaient en haut de la Place Jacques Cartier.

NOTAIRES PUBLICS.

Belle Joseph, rue St. Lambert; Bédouin Thos, rue St. Gabriel; Beaudry P, rue Visitation; Cadiéux G H, rue Notre-Dame; Desève Charles, rue Vitré; Doucet N B, Grande rue St. Jacques; Brault C A, rue St. Joseph; Gibb J J, Petite rue St. Jacques; Gauthier A, rue St. Laurent; Griffin Henry, Place St. Jacques; Guy Etienne, rue Notre Dame; Guy Louis, rue St. Louis; Guy P M, rue Craig; Jobin J H, rue St. Paul; Lacombe P, rue St. Urbain; LaBadio J A, Petite rue St. Jacques; Lamothe P, rue Notre-Dame; Lappare A, rue St. Vincent; Martin L S, rue Notre-Dame, Papineau D E, coin de la Petite rue St. Jacques et St. Lambert; Pelletier A, rue St. Vincent; Pelletier G, rue St. Antoine; Pelton T J, rue St. François-Xavier près de la rue St. Paul; Terroux, Chs A, Campeau, près de la rue du Champ de Mars; Truteau, Z J, Sanguinet, près de la rue Mignonne; Weeks George, St. Louis, près de la rue St. Denis; Weillrenner P, Lagau-chetière, près de la rue St. Laurent; Vallée T D, Vallée, près de la rue St. Philip; Solomons Mx, Petite rue St. Jacques, près de la Place d'Armes; Ross William, St. François-Xavier, près de la rue St. Paul; Roy Joseph, St. Laurent, près de la rue Vitré.

Le Bureau des Notaires a été incorporé en 1847.

MEDICINS ET CHIRURGIENS, 41.

Arnoldi, D, Charles Borromée, près rue Craig; Arnoldi, F T C, M D, rue St. Jean-Baptiste; Borthelot, B M D, rue Notre-Dame; Bibeau, rue Craig, près du Marché à Foin; Carter, C, rue St. Jean-Baptiste; Crawford, James, M D, petite rue St. Jacques, près de la Place d'Armes; Beaubien, P M D, coin de la rue St. François-Xavier et Craig; Brosseau, D P rue Craig; Bruneau, O T, rue Craig, près de la rue Côté; Campbell, G W, M D, grande rue St. Jacques, près de la rue Bleury; Campbell, C A, Place d'Armes, côté nord; Charlebois B, St. Joseph, près de la rue McGill; Cushing F, M D, St Pierre, près de la rue Notre-Dame; Fisher Arthur, M D, 20, rue St. Gabriel; Fraser

W, M D, McGill, près de la rue Lemoine; Hall Archibald, M D, coin de la grande rue St. Jacques et St. François-Xavier; Holmes A F, M D, grande rue St. Jacques près de la rue McGill; Kimber R J, M D, Place St. Jacques, petite rue St. Jacques; Lebourdais, McGill, près de la rue Notre-Dame; Logan D, M D, St. François-Xavier, près de la rue Notre-Dame; McCulloch Michael, rue St. Gabriel; M'Nider William, M D, Craig, près du Marché à Foin; McGale B, St. Laurent, près de la rue Craig; Meilleur J B, M D, Petite rue St. Jacques, près de la rue St. Lambert; Mount E, rue Craig; Munro, jr, Collège, près de la rue Inspecteur; Nelson Wolfred M D, coin de la Petite rue St. Jacques et St. Laurent; O'Doherty, 93 rue St. Paul; Perrault J A, coin de la rue Craig et St. Gabriel; Picault P E, St. Laurent, près de la rue Craig; Regnault C A, coin de la rue Craig et St. Laurent; Richelieu J, Ste. Marie, près de la rue Visitation; Robertson W, M D, Grande rue St. Jacques, près de la rue St. François-Xavier; Robinson S, rue Notre-Dame; Sewell S C, M D, rue St. Gabriel; Scott A, Ruelle Fortification, près de la Côte St. Laurent; Smith W P, St. Laurent, près de la rue Craig; Spooner W, M D, Craig, près de la rue Bleury; Tavernier, Petite rue St. Jacques, près de la rue St. Lambert; Trestler J B, M D, coin de la Petite rue St. Jacques et St. Gabriel; Waller S, Ste. Marie, près de la rue Campeau.

Bureau des Examinateurs incorporé en 1847.

W Robertson, M D; A F Holmes, M D; James Crawford, M D; J B C Trestler, M D; A Hall, M D; P C Leodle, M D; O P Bruneau; W Belin; T Quesnel; F T C Arnoldi, M D; S C Sewell, M D; C W Campbell, M D, Secrétaire.

DENTISTES.

Logan D, M D, rue St. François-Xavier; Scripture G, Craig, près de la rue St. Urbain; Spooner W, M D, Craig, près de la rue Bleury.

CHIMISTES ET DROGUISTES.

Birks, John & Cie, rue Notre-Dame; Carter J, & Cie, rue St. Paul; Fraser Wm, McGill, près de la rue Lemoine; Liddell Wm, rue Notre-Dame; Lyman Wm & Cie, rue St. Paul; Shand J A, St. Lambert, près de la rue Notre-Dame; Trudeau R, rue St. Paul; Urquhart & Hose, rue Notre-Dame; Savage A, & Cie, rue Notre-Dame.

Le correspondant « D G » de la Gazette, qui nous fournit ces renseignements, nous promet, dans un prochain écrit, de parler du commerce en donnant les noms des principaux marchands et hommes d'affaires.

Horace Greely Catholique

Un correspondant de l'Univers lui écrit des Etats-Unis:

Vous avez sans doute entendu parler des tendances catholiques du brave Greely de New-York, mort après la dernière campagne présidentielle, après être demeuré des semaines au chevet de sa femme mourante. Eh bien, il est prouvé aujourd'hui qu'il est mort catholique; vous aimerez peut-être à savoir comment.

Quelque temps avant sa mort, même lorsqu'il était tout entier à son journal, à sa politique et aux soins de la malade, Greely souvent parlait de religion, et il était évident que son cœur était pour l'Église.

Quand il se mit au lit après les funérailles de Mme Greely, il pria M. L., un ami intime, bon catholique, de ne pas le quitter. Le voyant faiblir, l'ami lui suggéra d'avoir un ministre. Il répondit:

—Oui, mon ami, je désirerais mourir catholique.

—Faut-il vous amener un prêtre? demanda l'autre.

—Oui, mon cher L., amenez-moi un prêtre; j'ai toujours aimé les catholiques dans leur religion.

L. sortit tranquillement et alla trouver le P. F., mais malheureusement ne le trouva pas chez lui. Il retourna auprès du malade, laissant une note pour expliquer son désir.

A son retour, L. trouva Greely faibissant; mais celui-ci le prit par la main et lui dit: « Vient-il? »

« Il n'est pas chez lui; mais voulez-vous mourir catholique? »

« Oui », murmura Greely.

« Alors vous savez qu'en cas de nécessité toute personne peut administrer le baptême. Ainsi, si vous croyez à la doctrine et aux enseignements de l'Église catholique, je vais vous baptiser. Avez-vous été baptisé? »

« Non, L., baptisez-moi; je veux mourir en catholique », dit Greely d'une voix encore plus faible.

M. L. prit un verre d'eau, et, le versant en forme de croix sur la tête du moribond, prononça les paroles du baptême.

M. Greely lui serra la main et bientôt retomba dans une insensibilité dont il ne revint pas. M. L. courut chez le prêtre et

le rencontra en route pour la demeure de Greely. Il lui dit ce qu'il avait fait et que le malade était en ce moment.

De Tout et Partout.

—En conséquence de la fête de l'Immaculée Conception de la Ste. Vierge, notre journal ne paraît qu'une fois cette semaine, Vendredi, le 11.

—L'Élection de M. Cushing pour Argenteuil est contestée.

—Sir John A. MacDonald est actuellement à Kingston où il a l'intention de se présenter de nouveau. Des comités sont déjà formés et le succès de Sir John paraît assuré.

—On lit dans le Courrier du Canada : L'enquête Teshmacher est terminée. La date de l'extradition n'est pas fixée, mais, par la loi, elle doit avoir lieu sous deux mois de la restitution, et il y a près d'un mois d'écoulé.

—Les élections locales vont avoir lieu dans quelques jours à la Nouvelle-Écosse, où la législature a été dissoute à la fin du mois dernier.

—Une dépêche spéciale de Québec nous apprend que l'hon. M. Panet a résigné son siège de sénateur pour être nommé député ministre de la milice, et que M. Hector Fabre de l'Événement l'a remplacé.

—En 1869, il y avait en France 17,000 kilomètres de voies ferrées (un peu plus de 4,000 lieues) livrées à la circulation.

—En 1872, ce chiffre atteignait 18,576 kil. En 1873, — 19,818 — En 1874 (31 octobre) — 20,515 —

—La chambre de commerce de St. Jean Nouveau-Brunswick, a tenu son assemblée annuelle lundi soir. Le comité nommé pour examiner le traité de réciprocité a soumis son rapport.

—Au couvent de Lachine, hier midi, Mesdemoiselles Elizabeth Ann Macdonald, Zélie MacMahon et Marie-Louise Deschamps ont prononcé leurs derniers vœux.

—Quelques journaux des États-Unis annoncent qu'il est rumour que des Américains, dégoûtés des sales manœuvres de l'apostat Chiniquy, font des démarches pour connaître la religion catholique et se convertir ensuite.

—Nous lisons dans l'Univers du 19 novembre : Nous recevons de nombreuses lettres où l'on nous demande des nouvelles de M. Louis Veullot, en nous pressant de les donner dans le journal même, afin que tous nos lecteurs les connaissent.

—M. Veullot, dont l'état n'a jamais été inquiétant, va mieux, et même va bien. Seulement, comme il n'a pas recouvré ses forces aussi promptement que nous l'avions espéré, le médecin, l'ami qui le soigne, lui interdit encore tout travail.

—Nous lisons dans l'Univers du 19 novembre : Nous recevons de nombreuses lettres où l'on nous demande des nouvelles de M. Louis Veullot, en nous pressant de les donner dans le journal même, afin que tous nos lecteurs les connaissent.

—Voici les résolutions votées par le comité général de l'Union catholique anglaise, dans la séance du 18 novembre, tenue à Willis's Room, sous la présidence de lord Petre :

1. Que les catholiques de la Grande-Bretagne acceptent les décrets du Vatican et s'y soumettent ; 2. Que leur position et leur devoir envers le pouvoir civil ne sont nullement modifiés par ces décrets ; 3. Que l'Union catholique profite de cette occasion pour protester contre la présomption que les lords Acton et Camoys, et M. Henry Petre, sont à un degré quelconque les organes des catholiques laïques ; 4. Que le président est prié de com-

muniqner les précédentes résolutions aux feuilles publiques. PETRE, président. Les catholiques anglais ne pouvaient d'une façon plus noble et plus ferme répondre aux imputations odieuses de M. Gladstone.

—L'Univers dit que la députation au Reichstag d'Alsace-Lorraine s'est divisée en deux fractions sur la question : Faut-il, oui ou non, prendre part aux travaux du parlement de Berlin ?

—La majorité a décidé qu'elle s'abstenait. Tous savent qu'ils n'ont pas le moindre succès à espérer. L'abstention pure a été jugée par le plus grand nombre le moyen de protester le plus convenable.

—La persécution contre les catholiques se continue toujours au Nouveau-Brunswick. Il y a quelques jours, un certain nombre d'objets, livres, voitures, appartenant à des prêtres, ont été saisis à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

—Le coroner E. Lemire, a tenu une enquête sur le cadavre, et le verdict a été : « Mort d'apoplexie foudroyante. » — Les Laurentides.

—Le 17 novembre courant, un vol des plus audacieux a été commis dans notre paroisse. Un de nos citoyens ayant été inhumé, et le même jour, les parents du défunt craignant que le défunt ne serait pas en sûreté dans le charnier, prirent des arrangements pour le faire enterrer dans l'église.

—Le 17 novembre courant, un vol des plus audacieux a été commis dans notre paroisse. Un de nos citoyens ayant été inhumé, et le même jour, les parents du défunt craignant que le défunt ne serait pas en sûreté dans le charnier, prirent des arrangements pour le faire enterrer dans l'église.

—Le 17 novembre courant, un vol des plus audacieux a été commis dans notre paroisse. Un de nos citoyens ayant été inhumé, et le même jour, les parents du défunt craignant que le défunt ne serait pas en sûreté dans le charnier, prirent des arrangements pour le faire enterrer dans l'église.

—Le 17 novembre courant, un vol des plus audacieux a été commis dans notre paroisse. Un de nos citoyens ayant été inhumé, et le même jour, les parents du défunt craignant que le défunt ne serait pas en sûreté dans le charnier, prirent des arrangements pour le faire enterrer dans l'église.

—Le 17 novembre courant, un vol des plus audacieux a été commis dans notre paroisse. Un de nos citoyens ayant été inhumé, et le même jour, les parents du défunt craignant que le défunt ne serait pas en sûreté dans le charnier, prirent des arrangements pour le faire enterrer dans l'église.

—Le 17 novembre courant, un vol des plus audacieux a été commis dans notre paroisse. Un de nos citoyens ayant été inhumé, et le même jour, les parents du défunt craignant que le défunt ne serait pas en sûreté dans le charnier, prirent des arrangements pour le faire enterrer dans l'église.

—Le 17 novembre courant, un vol des plus audacieux a été commis dans notre paroisse. Un de nos citoyens ayant été inhumé, et le même jour, les parents du défunt craignant que le défunt ne serait pas en sûreté dans le charnier, prirent des arrangements pour le faire enterrer dans l'église.

—Le 17 novembre courant, un vol des plus audacieux a été commis dans notre paroisse. Un de nos citoyens ayant été inhumé, et le même jour, les parents du défunt craignant que le défunt ne serait pas en sûreté dans le charnier, prirent des arrangements pour le faire enterrer dans l'église.

—Le 17 novembre courant, un vol des plus audacieux a été commis dans notre paroisse. Un de nos citoyens ayant été inhumé, et le même jour, les parents du défunt craignant que le défunt ne serait pas en sûreté dans le charnier, prirent des arrangements pour le faire enterrer dans l'église.

—Le 17 novembre courant, un vol des plus audacieux a été commis dans notre paroisse. Un de nos citoyens ayant été inhumé, et le même jour, les parents du défunt craignant que le défunt ne serait pas en sûreté dans le charnier, prirent des arrangements pour le faire enterrer dans l'église.

—Le 17 novembre courant, un vol des plus audacieux a été commis dans notre paroisse. Un de nos citoyens ayant été inhumé, et le même jour, les parents du défunt craignant que le défunt ne serait pas en sûreté dans le charnier, prirent des arrangements pour le faire enterrer dans l'église.

—Le 17 novembre courant, un vol des plus audacieux a été commis dans notre paroisse. Un de nos citoyens ayant été inhumé, et le même jour, les parents du défunt craignant que le défunt ne serait pas en sûreté dans le charnier, prirent des arrangements pour le faire enterrer dans l'église.

—Le 17 novembre courant, un vol des plus audacieux a été commis dans notre paroisse. Un de nos citoyens ayant été inhumé, et le même jour, les parents du défunt craignant que le défunt ne serait pas en sûreté dans le charnier, prirent des arrangements pour le faire enterrer dans l'église.

toute entière. La distance du soleil à la terre, la grandeur des orbites de toutes les planètes, la théorie des éclipses, la connaissance des masses, des volumes, des densités, des diamètres de tous les corps célestes, tiennent à l'observation dont il s'agit. Mais nous prions le lecteur de ne pas aller se placer sur les tours de Notre-Dame, car Vénus ne sera pas visible en Canada à l'époque actuelle.

Un faux.—L'agent de police, M. Cinquante-Mars, a arrêté samedi matin un individu du nom de Joseph Raymond, accusé d'avoir contrefait la signature de l'avocat Lefebvre sur un chèque de banque, et de s'être présenté à la Banque Ville-Marie pour obtenir le paiement du billet en question.

Un voleur hardi.—Vendredi après-midi, M. Harwood, de Ste. Thérèse, s'est plaint à la police qu'on lui avait volé sa bourse contenant la somme de \$69.25, dans un hôtel de la rue Saint-Paul. Il était occupé à compter son argent, lorsqu'un jeune homme de 12 ans a mis la main sur le précieux métal et a pris la poudre d'escampette, avant qu'on eut pu mettre le main sur le fuyard.

Le détective Arcand fut chargé de découvrir la retraite du coupable. En moins de cinquante minutes, l'agent de la sûreté avait trouvé la bourse entre les mains du jeune homme précité ; ce dernier fut conduit à sa mère qui remit l'argent volé à l'homme de police et donna, croyons-nous, une bonne leçon à son enfant. Inutile de dire que M. Harwood a adressé force remerciements à M. Arcand, qui s'est comporté en cette circonstance d'une manière à s'attirer les plus grands éloges.

Vol.—Depuis longtemps des vols domestiques se commettaient au détriment d'une famille de haut ton, demeurant dans l'Avenue-Union. Parmi les objets volés, se trouvaient spécialement une bague en diamants, et boucles d'oreilles en or, et autres marchandises de haut prix. Dans le cours de la journée de lundi, l'agent de police Cinquante-Mars fut mis au courant de l'affaire, et le même soir ce dernier arrêta sur la rue Notre-Dame une jeune fille de bonnes famille, en la possession de laquelle il trouva tous les objets volés, surtout la bague en diamants. Conduite devant le Magistrat de Police, l'accusée s'est avouée coupable et vu que c'était une première offense et qu'elle était recommandée, même par les personnes victimes de ses déprédations qui ont pris sa famille en pitié, elle ne fut condamnée qu'à six semaines d'emprisonnement.

Pour la France.—Les journaux de Québec annoncent que le Baron Adolphe partira par le prochain steamer pour la France sous la garde du capitaine Heigham et du détective Bureau de la police provinciale. Nous souhaiions de bon cœur aux officiers de Québec un heureux voyage et un prompt retour.

Feu.—Vers une heure Mercredi un incendie se déclara dans les usines de MM. Pillow et Hersey, fabricants de clous au canal Lachine, sur la rue du Moulin. Les flammes avaient eu le temps de faire beaucoup de progrès avant l'arrivée de la brigade de feu.

Une grande partie de l'usine a été détruite. Les pertes s'élèvent à \$100,000. La bâtisse était assurée pour \$2,100 dans la Commercial Union, 3,200 dans la Guardian et \$2,000 dans la Phénix. La Royale Canadienne avait des assurances pour \$10,000 sur la machinerie etc., et la Guardian \$4,000. La police principale est tenue par la North British qui décline de donner pour le quart d'heure le montant de ses pertes.

Acte de faillite de 1869. Dans l'affaire de LOUIS HART, de la Cité de Montréal, y faisant affaire sous le nom de LOUIS HART. Failli.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les immeubles et après décrets seront vendus aux enchères et après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître au dit registraire, sous peine de nullité, avant le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Point de l'opinion de terre, dans le faubourg Saint-Louis de la Cité de Montréal, étant le lot 112, sur le plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Saint-Louis de la dite Cité—avec une maison en briques à deux étages, et autres bâtiments sus-érigés, avec le droit de mitoyenneté dans le pignon sud-ouest, et le mur de la maison de Madame Coderre—et Joignant la dite propriété, à savoir :

Pour être vendu au Palais de Justice, dans la Salle réservée pour les affaires de faillite, dans la dite Cité de Montréal, Samedi le dix-neuvième jour de décembre prochain, onze heures de l'après-midi.

ARTHUR M. PERKINS, Syndic. Montréal, 5 Novembre 1874.

Compagnie d'Assurance « Stadacona. » Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que la nouvelle Compagnie d'Assurance « Stadacona » a maintenant un capital souscrit de \$2,000,000.

Rentreprise essentiellement canadienne, elle s'est, de prime abord, attiré la confiance des sommités financières de la Puissance. Le clergé et nos institutions religieuses lui ont apporté le concours puissant de leur aide pécuniaire et de leur influence incontestable.

Montréal, cette grande métropole commerciale de l'Amérique du Nord, a secondé généreusement l'impulsion donnée à cette œuvre nationale, et en quelques mois ses capitalistes souscrivaient, pour l'avancement de la Compagnie, la jolie somme de \$300,000.

Fait digne de remarque et qui augure bien pour l'avenir, il existe aujourd'hui un courant d'idées qui tend de plus en plus à encourager nos institutions locales. On sent qu'il y a parmi nous des capitaux suffisants et des personnes tellement compétentes dans la ligne des assurances, qu'il n'est plus nécessaire de recourir aux compagnies étrangères pour garantir nos propriétés et assurer nos existences.

Assez longtemps nos fonds ont pris la route des pays étrangers, allant enrichir des institutions dont le crédit, quoique bien établi, ne valait cependant pas le nôtre. Faire la fortune de gens qui n'ont aucun intérêt dans le pays et dont l'excédant de recettes ne produisait aucun résultat efficace pour notre population, est à coup sûr une anomalie.

Heureusement que le bon sens et le tact financier ont fait disparaître cet abus, et actuellement nous comptons au milieu de nous trois grandes assurances canadiennes qui ne le cèdent sous aucun rapport à celles des vieux pays, ce sont : la Citoyenne, la Royale Canadienne et la Stadacona.

Les directeurs de cette dernière Compagnie portent des noms dont la solvabilité, la richesse et la respectabilité défient toute critique et toute compétition. Il suffit de les mentionner pour que de suite le public ait la certitude que la « Stadacona » appuyée telle qu'elle est, ne peut que fournir une carrière brillante, et offrir à ses actionnaires, ainsi qu'à ses assurés, des garanties d'une solidité à toute épreuve.

Le bureau tel que composé à Montréal, comprend ce que notre ville possède de plus élevé dans la finance et le commerce. Ce sont MM. Thos. Workman, ex-député de Montréal-Centre et associé dans l'importante maison Frothingham et Workman ; Thomas Tiffin, de la maison T. Tiffin et Cie ; Amable Jodoin, fils, notre riche et estimable compatriote ; Geo. D. Ferrier, de la maison Ferrier et Cie, et fils de l'honorable sénateur de ce nom ; et Maurice Cuvillier, dont le nom est si populaire dans la haute finance.

Il est inutile pour nous de mentionner ici le nom de son intelligent et actif secrétaire, M. C. O. Perreault, qui plus que tout autre, par son énergie, son zèle et sa popularité, a contribué, dans Montréal, à faire réussir une entreprise qui avait pris naissance dans la bonne ville de Champlain.

Non content du succès obtenu ici, ce monsieur a voulu étendre le cercle des opérations de sa compagnie, en établissant à St. Hyacinthe, Sorel, St. Jean, Joliette, Ste. Scholastique, Beauharnois et autres grands centres, des succursales qui seront sous son contrôle.

Toutes ces localités populeuses et riches fourniront leur contingent de ressources et d'aides pécuniaires qui iront s'augmentant de jour en jour, car le commerce et l'industrie prennent depuis quelques années en ces endroits des proportions considérables.

Pour mener à bonne fin ces diverses entreprises que le travail d'un seul, quel qu'il soit, ne saurait promptement accomplir, M. Perrault s'est associé M. James Bourne, employé en chef depuis nombre d'années à la « Royale » compagnie d'assurance anglaise, déjà établie à Montréal.

Bientôt la « Stadacona » commencera ses opérations régulières sur un pied d'égalité avec les compagnies rurales. A titre d'Assurance Canadienne, offrant toutes les garanties désirables, elle a droit de compter sur une large part d'un patronage que le public lui a déjà accordé et qu'il ne peut faire autrement que de continuer à lui prodiguer.

Choisy, 24 nov. 1874. P. H. Goff, curier, directeur-gérant. Société d'Assurance Agricole Canadienne.

Cher Monsieur, J'ai le plus grand plaisir à reconnaître la célérité avec laquelle vous avez réglé et payé les pertes que j'ai subies par le feu, de quelques-unes de mes bâtisses sur ma terre de Choisy, à St. Laurent. Le tout a été terminé trois jours après avis donné de l'accident.

Je ne puis que me féliciter de m'être assuré à une Compagnie aussi recommandable sous tous les rapports. Veuillez me croire Votre etc., etc., etc. J. C. BRUNEAU.

Edward C. Goff, Ecr., Directeur Gérant de la Compagnie d'Assurance du Canada, Montréal. Cher Monsieur, Au nom de mon paroissien, M. Benjamin Villeneuve dont la résidence, que je lui ai vendue le printemps dernier, a été détruite par le feu, il y a quelques jours, je vous offre de sincères remerciements de la manière prompte et honorable dont vous avez réglé ses réclamations, et en même temps je désire vous féliciter de votre habile direction de votre compagnie, de la promptitude que vous mettez à régler les réclamations et surtout du succès qui a couronné les efforts que vous avez faits pour engager nos cultivateurs à protéger leurs propriétés par une police d'assurance.

Je prends grand plaisir à recommander la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada à nos cultivateurs comme une compagnie sûre et digne de confiance, et j'espère que le public en général lui donnera l'encouragement que, suivant moi, elle mérite à juste titre.

Edw. C. Goff, Ecr., Directeur Gérant de la Compagnie d'Assurance du Canada, Montréal.

Je prends grand plaisir à recommander la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada à nos cultivateurs comme une compagnie sûre et digne de confiance, et j'espère que le public en général lui donnera l'encouragement que, suivant moi, elle mérite à juste titre.

Edw. C. Goff, Ecr., Directeur Gérant de la Compagnie d'Assurance du Canada, Montréal.

Je prends grand plaisir à recommander la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada à nos cultivateurs comme une compagnie sûre et digne de confiance, et j'espère que le public en général lui donnera l'encouragement que, suivant moi, elle mérite à juste titre.

Edw. C. Goff, Ecr., Directeur Gérant de la Compagnie d'Assurance du Canada, Montréal.

Je prends grand plaisir à recommander la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada à nos cultivateurs comme une compagnie sûre et digne de confiance, et j'espère que le public en général lui donnera l'encouragement que, suivant moi, elle mérite à juste titre.

Edw. C. Goff, Ecr., Directeur Gérant de la Compagnie d'Assurance du Canada, Montréal.

Je prends grand plaisir à recommander la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada à nos cultivateurs comme une compagnie sûre et digne de confiance, et j'espère que le public en général lui donnera l'encouragement que, suivant moi, elle mérite à juste titre.

Edw. C. Goff, Ecr., Directeur Gérant de la Compagnie d'Assurance du Canada, Montréal.

Je prends grand plaisir à recommander la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada à nos cultivateurs comme une compagnie sûre et digne de confiance, et j'espère que le public en général lui donnera l'encouragement que, suivant moi, elle mérite à juste titre.

Edw. C. Goff, Ecr., Directeur Gérant de la Compagnie d'Assurance du Canada, Montréal.

Je prends grand plaisir à recommander la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada à nos cultivateurs comme une compagnie sûre et digne de confiance, et j'espère que le public en général lui donnera l'encouragement que, suivant moi, elle mérite à juste titre.

Edw. C. Goff, Ecr., Directeur Gérant de la Compagnie d'Assurance du Canada, Montréal.

Je prends grand plaisir à recommander la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada à nos cultivateurs comme une compagnie sûre et digne de confiance, et j'espère que le public en général lui donnera l'encouragement que, suivant moi, elle mérite à juste titre.

Edw. C. Goff, Ecr., Directeur Gérant de la Compagnie d'Assurance du Canada, Montréal.

Je prends grand plaisir à recommander la Compagnie d'Assurance Agricole du Canada à nos cultivateurs comme une compagnie sûre et digne de confiance, et j'espère que le public en général lui donnera l'encouragement que, suivant moi, elle mérite à juste titre.

No. 629. Province de Québec, District de Beauharnois. COUR DE CIRCUIT. Vendredi le vingt-septième jour de Novembre mil huit cent soixante-quatorze. Présent l'Hon. M. le Juge Belanger. JAMES MACDONALD, curier, bourgeois de la ville de St. Jean, dans le district de Beauharnois. Demandeur.

DENTS LATREMOUILLE, père, et-levant, cultivateur, de la paroisse de Ste. Martine, et actuellement domicilié de la ville d'Ottawa, dans la Province d'Ontario. Défendeur.

Il est ordonné, sur la requête de Mess. DURANCEAU ET SEIBERS, avocats du Demandeur, en tant qu'il appert par le retour de SAUCISSE BRUNEAU, huissier de la Cour Supérieure, pour le Bas-Canada, Immatriculé pour le dit district, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie du Canada, constituant la Province de Québec au Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans ce District de Beauharnois, quoique le dit Défendeur par un avertissement à cette fin inséré en langue française dans le papier nouveau publié en la Cité de Montréal, appelé « Le Franc-Parleur » et deux fois en langue anglaise dans le papier nouveau publié à Armstrongtown appelé « The New Dominion » soit notifié de comparaître devant cette Cour, et de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

Par ordre P. J. UBALDE BEAUDRY, Greffier de la Cour de Circuit. Acte concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de J. P. MICHAUD, de la Cité de Montréal, commerçant. Failli.

Je, soussigné, L. JOS. LAJOIE, de la Cité de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire. Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon Bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 57, rue St. Jacques, en la Cité de Montréal, Lundi, le 2ème jour de DÉCEMBRE 1874, à trois heures P.M., pour l'examen du Failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE, Syndic. Montréal, 11 novembre 1874. Acte concernant la Faillite de 1869. Dans l'affaire de ROBERT BENNETT, de la Cité de Montréal, commerçant. Failli.

Je, soussigné, L. JOS. LAJOIE, ai été nommé Syndic dans cette affaire. Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon Bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 57, rue St. Jacques, en la Cité de Montréal, Lundi, le 11ème jour de DÉCEMBRE 1874, à trois heures P.M., pour l'examen du Failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE, Syndic. Montréal, 3 novembre 1874. AVIS DE BILL PRIVE. AVIS PUBLIC est donné qu'une application sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, par Dame Marie Louise Panet, veuve de feu Arthur Lamothe, Ecr., pour obtenir un acte l'autorisant à vendre, échanger ou aliéner les biens immeubles situés dans les Districts de Joliette et Montréal, qui lui ont été légués par feu Dame Louise Amélie Panet, épouse de feu Wm. Berczy, à la charge d'une substitution, aux termes du Testament de la dite Dame Berczy.

L. JOS. LAJOIE, Syndic. Montréal, 3 Novembre 1874. LA COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE DU CANADA. Capital \$1,000,000. BUREAU : No. 245, Rue St. Jacques, Montréal. PRÉSIDENT : Col. A. C. DELOTBINIERE HARWOOD, D. A. G. VICE-PRÉSIDENT : Wm. ANGUS, Ecr. DIRECTEUR GÉRANT ET SECRÉTAIRE : EDWARD H. GOFF, Ecr. DIRECTEURS : Col. A. C. DELOTBINIERE HARWOOD, Montréal. Rév. P. LEBLANC, (Evêché) Montréal. A. DESJARDINS, Ecr., Montréal. Wm. ANGUS, Ecr., Montréal. Président, Comp. de papier du Canada J. B. POULIOT, Ecr., N. P., Rivière du Loup. L. MOLLER, Ecr., M. P. P., St. Jean. Président de la Banque de St. Jean. G. BABY, Ecr., M. P., Joliette. Thos. LOGAN, Ecr., Sherbrooke. EDWARD H. GOFF, Ecr., Montréal. ARTHUR DANSEBEAU, Ecr., Montréal. Wm. ANGUS, Ecr., Montréal. Editeur de la Minerve. Col. A. C. STEPHENSON, Montréal. T. H. MAHONY, Ecr., Québec. L. B. A. CHARLENOIS, Ecr., Laprairie. Chs. FRS. PAINGHAUB, Ecr. M. D., Varennes. L. H. BLAIS, Ecr., Montmagny.

Cette Compagnie est organisée pour le but exprès d'assurer les propriétés des Cultivateurs et les résidences privées, et les Directeurs sont décidés à limiter strictement ses opérations à cette branche d'affaires, évitant ainsi les lourdes pertes des grands incendies et les risques hasardeux.

Un arrangement donne à la Compagnie le bénéfice du renouvellement des polices et d'affaires ici pour le compte de la Compagnie Agricole de Watertown, N.Y., ce que met du même coup la Compagnie en possession d'un fond considérable très-avantageux.

Les Actionnaires, à l'assemblée générale tenue hier aux Bureaux de la Compagnie, ont décidé d'élever le fonds-capital à \$1,000,000; les Livres du Fonds seront ouverts au Bureau de la Compagnie, pendant les soixante jours prochains (à moins qu'ils ne soient fermés par le Comité Exécutif) pour la souscription de l'augmentation du Fonds-Capital. Les Capitalistes et autres désirant faire un placement sûr sont respectueusement invités à se présenter au Bureau de la Compagnie pour s'assurer des avantages offerts.

Montréal, 17 mars 1874.

LA COMPAGNIE
D'ASSURANCE ROYALE CANADIENNE
Contre le Feu et les Accidents de la Mer
CAPITAL AUTORISÉ ----- \$5,000,000
Cette Compagnie, s'étant conformée aux conditions de l'Acte, est maintenant autorisée et est pr'te à accepter
TOUTES ESPÈCES de RISQUES contre le FEU A DES TAUX MODÉRÉS
Toutes les réclamations seront payées immédiatement après que la perte sera établie.
DIRECTEURS:
Hon. JOHN YOUNG, Président
J. F. SINCENNES, Vice-Président
ANDREW ROBERTSON JOHN OSTELL
J. R. THIBAUDEAU W. F. KAY,
L. A. BOYER, M. P. M. C. MULLARKY
ANDREW WILSON.
Secrétaire-Trésorier ----- ARTHUR GAGNON
Gerant ----- ALFRED PERRY.
Bureau Principal, 160 Rue St. Jacques
19 Septembre 1874 an-64

NARCISSE BEAUDRY
HORLOGER
ORFEVRE ET BIJOUTIER
44, COTE ST. LAMBERT,
MONTREAL

M. Narcisse Beaudry offre ses remerciements les plus sincères à ceux qui ont bien voulu jusqu'à ce jour lui offrir leur patronage.
Il annonce avec plaisir à ses amis et au public que ses opérations lui ont permis d'augmenter et de varier l'assortiment de ses bijoux et de ses pierres précieuses.

Ses diamants sont de la plus belle eau et le fini artistique avec lequel ils sont enchâssés, témoigne hautement de son habileté et de celle de ses ouvriers. Toutes les variétés des pierres précieuses en usage pour les bagues, sont dans ses vitrines où les commissaires auront l'avantage de faire leur choix.

M. Beaudry se charge comme par le passé de la confection de toute espèce de bijoux et il en fournit les matériaux et la main-d'œuvre à des prix défiant toute compétition.
Au nombre de ses spécialités, M. Beaudry entreprend la réparation des ornements d'Eglise, et il invite tout particulièrement les membres du clergé de cette Province à venir visiter son établissement.
Réparations faites aux montres des membres du clergé à 25 pour cent meilleur marché qu'ailleurs.
Tout article sortant de son atelier est garanti.

GUIDE DES VOYAGEURS
CHEMINS DE FER
GRAND TRONC

Toronto, 6 a.m.; Expre pour Prescott, Ottawa, Toronto, et Points West, 8 a.m. et 9.30 p.m.; Cornwall, 5 p.m.
Island Pond et Québec, 9 a.m.; Portland et Boston, 4 p.m.; Portland, Boston et Québec, 10 p.m.

VERMONT CENTRAL
Boston, 9.15 a.m.; Boston et New-York, 8.45 p.m.

SOUTH EASTERN COUNTIES
Boston 8.50 a.m. et 8.15 p.m.; St. Jean et Rouses-Point, 8.15 p.m.



Adolphe Belanger

MEUBLIER

No. 276, Rue Notre-Dame
MONTREAL.

M. A. BELANGER, tout en remerciant ses pratiques et le public en général, du généreux encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, les informe respectueusement qu'il continuera comme par le passé à tenir un assortiment considérable de meubles, tels que :

Meubles en Palissandre,
Meubles en Noyer Noir,
Garnitures de Salon,
Garnitures de Salle à Diner,
Garnitures de Chambres à Coucher,
Etc., Etc., Etc.

Rien de ce qui peut donner à cet Etablissement les avantages dont il est susceptible ne sera négligé, et il espère que le succès passé justifiera le succès à venir de cette Maison si avantageusement connue.
Cette ancienne Maison sollicite de nouveau l'encouragement du public, qu'elle cherchera toujours à satisfaire par le goût et le fini dans le travail et l'exactitude dans l'exécution.
Les Maisons d'Education, Collèges, Couvents et Maisons Religieuses ont l'avantage de trouver dans cet Etablissement, tous les Ameublements dont ils peuvent avoir besoin à des prix modérés. Il en est de même de Messieurs les curés, dont le patronage est respectueusement sollicité. De plus, les articles vendus sont garantis de la qualité et de la nature indiquées à l'acheteur.
Messieurs les Hommes de Profession, Hommes d'affaires, etc., trouveront aussi à cet Etablissement des Ameublements de Bureaux, d'Etudes, de Libraires, etc., tels que Bureaux avec Casiers, Tables pour Ecrire, Bibliothèques, Fauteuils en Jone, etc., etc.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITEE.
an-46

FERRONNERIES
POELES!
FERRONNERIES!!
FERBLANTERIES!!!
CORNICHERS ET
ORNEMENTS DE RIDEAUX
L. J. A. SURVEYER
MARCHANT DE
FERRONNERIES
ET FABRICANT DE
FERBLANTERIES
EN GROS ET EN DETAIL
No 254 RUE CRAIG
ENSEIGNE DU CADENAS D'OR
MONTREAL.

M. L. J. A. SURVEYER a le plaisir d'annoncer à ses pratiques et au public en général qu'il tiendra toujours, comme par le passé, le meilleur assortiment de Poèles de Cuisine et de passage, au nombre desquels se trouve le meilleur Poêle à Charbon de l'usage, dit :

AMERICAN BASE BURNER
Manufacturé par Turnbull & Cie.
C'est le plus parfait que l'on connaisse.
M. L. J. A. S. attire aussi l'attention sur un grand assortiment de
CORNICHERS ET
ORNEMENTS DE RIDEAUX.
Dont les patrons défient toute compétition.

Son département de la Ferblanterie ne lui est rien à désirer. Ses ouvriers sont des plus habiles et les matériaux de la meilleure qualité.

On trouvera toujours chez lui le meilleur assortiment de
POELES,
FERRONNERIES,
FERBLANTERIES,
COUTELLERIES,
COUCHETTES EN FER,
Etc., etc., etc.

Remdez visite à
L. J. A. SURVEYER,
No. 254 Rue Craig
MONTREAL.
1er Novembre, 1873. an-1

MAGASIN CANADIEN
DE
FERRONNERIES
H. BELIVEAU
IM ORTATEUR DE
FERRONNERIES
ET FABRICANT DE
FERBLANTERIES
A l'enseigne de l'Egoïne et du
Cadenas
193 et 195 Rue St. Paul
MONTREAL

M. H. B. tient toujours un assortiment complet
D'HUILE,
TEREBENTINE,
PEINTURES,
MASTIC,
VERNIS,
VITRES,
ETC., ETC.

AUSSI
Poeles de toutes sortes
TELS QUE
POELES DOUBLES, à bois, à un ou deux
fourneaux,
POELES DE CUISINE, à charbon ou
à bois.

Il pourra toujours disposer de tous les poèles dont les noms suivent, et jouissant à justes titres, de la plus grande renommée, tant sous le rapport de la commodité, que sous celui de l'économie et de l'économie.

LE MORNING OF GLORY, avec une améioration définitive sur ceux qui ont été vendus l'an dernier,
L'ORIENTAL, do
Le PROTECTOR GLOBE STOVE
Le MAMMOTH HEATHER,
Le PRINCE ROYAL, sans aucun doute le meilleur poêle à Charbon de Cuisine qui soit sur le marché,
Le NEW ERA, Poêle à Charbon à bon marché,
L'EXCELSIOR,

Le PRINCE OF WALES, Poêle double, et un assortiment considérable de Poèles de Cuisine et de Poèles à bois, spécialement adaptés aux besoins de ce marché.

Le Département de la Fabrique des articles sera l'objet d'une attention spéciale et aura à sa disposition les meilleurs ouvriers. Les articles de commerce mis en vente dans son magasin ont

DE LA MEILLEURE QUALITÉ,
d'une grande variété et présenteront les patrons les plus nouveaux.
Les articles pour toitures ou pour réparations des toits seront promptement exécutés, à des prix extrêmement modérés.

Les ordres pourront être envoyés à son magasin,
No. 193 ET 135 RUE ST. PAUL
MONTREAL.
1er Novembre, 1873. an-1er

AUX ENTREPRENEURS
AUX ARCHITECTES ET
AUX PROPRIETAIRES
PIERRE DE TOUTE ESPECE
A BON MARCHÉ!
Mr. Pierre Picotte offre en vente, au Village St. Martin, toute espèce de PIERRE DE TAILLE, PIERRE A MAÇONNERIE, PIERRE A CHAUX, à 60 p. 100 meilleur marché que partout ailleurs, à des conditions très libérales.
C'est une excellente occasion, pour tous ceux qui veulent se bâtir, de se procurer de la pierre à bon marché.
PIERRE PICOTTE,
Propriétaire de Carrières.

ANNONCES NOUVELLES.
Etablissement Canadien
DE
Meubles de Menage
(fondée en 1854)
449, RUE NOTRE-DAME
MONTREAL.
Entre les Rues St. Pierre et McGill

On trouvera dans les vastes entrepôts de cette maison, l'un des assortiments des plus variés et des plus considérables de la Province.
Le soussigné, confiant dans la réputation qu'il a justement acquise dans cette branche de commerce, espère la relever davantage par les sacrifices qu'il vient de s'imposer pour faire rivaliser son établissement avec les plus célèbres du Canada.

Sa collection de
MEUBLES EN PALISSANDRE
ECT., ETC., ETC.
MEUBLES EN ACAJOU
MEUBLES EN BOIS DE ROSE
MEUBLES EN NOYER NOIR
MEUBLES EN ERABLE PIQUEE
MEUBLES EN ERABLE ONDÉE

Et des plus riches, et ne saurait être surpassée pour le fini dans l'exécution et la modicité des prix.
M. C. E. PARISEAU fabrique à ordre toute espèce de Meubles dans les derniers goûts et suivant tous les styles.
Les articles achetés dans son établissement sont livrés à domicile, à bord des bateaux à vapeur et aux gares de Chemin de Fer sans charge extra.

Il attire tout spécialement l'attention des maisons d'éducation, Collèges, Couvents, Maisons religieuses, des Messieurs du Clergé, des professeurs libérales, etc., sur les avantages qu'ils pourront trouver et comme par le passé, en patronant son établissement.
Une visite est respectueusement sollicitée.
C. E. PARISEAU
449, Rue Notre-Dame,
Entre les Rues St. Pierre et McGill
MONTREAL.
an-48

Maison St. Denis
RESTAURANT FRANÇAIS
Coin des Rues
BONSECOURS ET CHAMP-DE-MARS
M. EDOUARD FORTIN, ayant acheté de M. E. L. Ethier le magnifique Restaurant ci-haut mentionné, à l'honneur d'informar ses amis et le public en général qu'il continuera comme son prédécesseur à donner plaisir et entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage.
Le nom si bien établi de ce Restaurant restera toujours au rang de première classe.
Les vins et les liqueurs seront toujours des meilleures marques et la cuisine française, Lunels, déjeuners et dîners, servis à toute heure.
Attention toute spéciale accordée aux dîners privés et aux réunions d'amis.
Le Dîmanche, le restaurant est ouvert de 10 heures à 9 h. p.m.
16 Dec. 1873. an-12

COMPAGNIE D'ASSURANCE
AGRICOLE
N'assure que les Propriétés des Fermes
et les Résidences détachées
ACTIF EN ARGENT..... \$500,000.
DÉPÔT DU GOUVERNEMENT... \$100,000.
BUREAU:
No. 245, RUE ST. JACQUES
MONTREAL.
E. H. GOFF, Gérant.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
AGRICOLE
N'assure que les Propriétés des Fermes
et les Résidences détachées
ACTIF EN ARGENT..... \$500,000.
DÉPÔT DU GOUVERNEMENT... \$100,000.
BUREAU:
No. 245, RUE ST. JACQUES
MONTREAL.
E. H. GOFF, Gérant.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
AGRICOLE
N'assure que les Propriétés des Fermes
et les Résidences détachées
ACTIF EN ARGENT..... \$500,000.
DÉPÔT DU GOUVERNEMENT... \$100,000.
BUREAU:
No. 245, RUE ST. JACQUES
MONTREAL.
E. H. GOFF, Gérant.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
AGRICOLE
N'assure que les Propriétés des Fermes
et les Résidences détachées
ACTIF EN ARGENT..... \$500,000.
DÉPÔT DU GOUVERNEMENT... \$100,000.
BUREAU:
No. 245, RUE ST. JACQUES
MONTREAL.
E. H. GOFF, Gérant.

AVANTAGES OFFERTS
1er. La plus grande garantie sous la forme d'un vaste capital monétaire payé et cent mille piastres déposés au gouvernement comme sûreté pour les détenteurs de polices.
2me. Cette Compagnie se borne à assurer les propriétés rurales et les résidences isolées.
3me.— Cette Compagnie assure contre les pertes et dommages causés par la foudre soit qu'il y ait incendie ou non, ceci est ajouté à l'assurance contre le feu et l'agricultural est la seule Compagnie en Canada qui offre cette garantie aux détenteurs de polices.
1er. Août 1873. fm-5

MARCHANDS-TAILLEURS.
M. T. SARAULT,
MARCHAND-TAILLEUR
No. 213, RUE MCGILL
EN GROS ET EN DETAIL
L'ASSORTIMENT
A MEILLEUR MARCHÉ ET LE PLUS CONSIDÉRABLE
D'HABILLEMENTS DE SAISON
M. T. SARAULT est à même de fournir dans le plus court délai toutes les
Commandes qui lui seront adressées.
Montréal, 3 Mai 1873.

TAILLEURS DE I CLASSE
ATTACHÉS A L'ETABLISSEMENT
COUPE SANS EGAL
PAR LA JUSTESSE ET LA FORME

COMPAGNIE D'ASSURANCE
IMPERIALE
(DE LONDRES) CONTRE LE FEU
[ETABLIE EN 1803]
CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE:
£1,965,000 sterling
DEPOT EN CANADA: \$100,000
CHAS. D. HANSON,
Inspecteur.
RINTOUL BROS.,
Agents Généraux pour le Canada,
21, Rue St. Sacrement.
1er Mai 1874. fm-11

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
"LA CITOYENNE"
DU CANADA
Incorporee par un Acte spécial du Parlement et
pléniement autorisée d'après les dispositions
de l'Acte des Assurances.
Sous le patronage de
S. G. Mgr. BOURGET, Ev. de Montréal
BUREAU CENTRAL
175, RUE ST. JACQUES
MONTREAL
SIR HUGH ALLAN, Président.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
"LA CITOYENNE"
DU CANADA
Incorporee par un Acte spécial du Parlement et
pléniement autorisée d'après les dispositions
de l'Acte des Assurances.
Sous le patronage de
S. G. Mgr. BOURGET, Ev. de Montréal
BUREAU CENTRAL
175, RUE ST. JACQUES
MONTREAL
SIR HUGH ALLAN, Président.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
"LA CITOYENNE"
DU CANADA
Incorporee par un Acte spécial du Parlement et
pléniement autorisée d'après les dispositions
de l'Acte des Assurances.
Sous le patronage de
S. G. Mgr. BOURGET, Ev. de Montréal
BUREAU CENTRAL
175, RUE ST. JACQUES
MONTREAL
SIR HUGH ALLAN, Président.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
"LA CITOYENNE"
DU CANADA
Incorporee par un Acte spécial du Parlement et
pléniement autorisée d'après les dispositions
de l'Acte des Assurances.
Sous le patronage de
S. G. Mgr. BOURGET, Ev. de Montréal
BUREAU CENTRAL
175, RUE ST. JACQUES
MONTREAL
SIR HUGH ALLAN, Président.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
"LA CITOYENNE"
DU CANADA
Incorporee par un Acte spécial du Parlement et
pléniement autorisée d'après les dispositions
de l'Acte des Assurances.
Sous le patronage de
S. G. Mgr. BOURGET, Ev. de Montréal
BUREAU CENTRAL
175, RUE ST. JACQUES
MONTREAL
SIR HUGH ALLAN, Président.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE
"LA CITOYENNE"
DU CANADA
Incorporee par un Acte spécial du Parlement et
pléniement autorisée d'après les dispositions
de l'Acte des Assurances.
Sous le patronage de
S. G. Mgr. BOURGET, Ev. de Montréal
BUREAU CENTRAL
175, RUE ST. JACQUES
MONTREAL
SIR HUGH ALLAN, Président.

AUX
IMPRIMEURS ET MARCHANDS
DE
MUSIQUE
3 Paires de Cassettes de
musique nonpareil
A VENDRE
A CE BUREAU
A DES
CONDITIONS TRES LIBERALES.
S'adresser à
A. OUMET, Ecr.
Bureau du Franc-Parleur, 22 rue St. Gabriel,
Montréal

AUX
IMPRIMEURS ET MARCHANDS
DE
MUSIQUE
3 Paires de Cassettes de
musique nonpareil
A VENDRE
A CE BUREAU
A DES
CONDITIONS TRES LIBERALES.
S'adresser à
A. OUMET, Ecr.
Bureau du Franc-Parleur, 22 rue St. Gabriel,
Montréal

PUBLICATIONS.
"Le Franc-Parleur"
ETABLISSEMENT
D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATIONS
THEOLOGIQUES, PHILOSOPHIQUES,
ETC., ETC.
Taux d'abonnement au journal:
Canada ... \$3.00 par année
(Payable d'avance)
Etats-Unis (en or) ... \$3.50 "
(Payable d'avance)
Par numéro, ... 3 centims.
L'abonnement sera de six mois ou d'un an.
L'Edition paraît le MARDI et le VENDREDI.
Les frais de poste que les abonnés ont à payer à leurs bureaux de postes respectifs sont de cinq centims par trois mois en Canada, et aux Etats-Unis ces frais de postes sont payable d'avance.

Tarif des annonces:
Pour une annonce ordinaire de Naissance, de Mariage ou de Décès, 50 centims; gratis pour nos abonnés; pour ce que dans les deux cas elle ne contient pas plus de 15 mots. Informations, avis, etc. publiés dans le corps du journal parait la matière courante, 2 centims par mot pour chaque insertion; à un me prix pour les nécrologies. Et pour toute annonce concernant le commerce, 8 centims la ligne pour la première insertion, et 2 centims la ligne pour chaque insertion subséquente.
Les annonces doivent être envoyées avant le Lundi et le Jeudi soir.
Toute annonce envoyée sans mentionner le nombre d'insertions voulu, sera publiée jusqu'à avis contraire.
Une remise libérale est accordée pour des annonces à long terme.
Il ne sera tenu aucun compte des écrits anonymes.
Les manuscrits non insérés sont détruits.

BUREAU DU "FRANC-PARLEUR"
22, Rue St. Gabriel, Montréal.
On exécute à ce bureau les impressions de toutes sortes en Français et en Anglais, tels que:
PLACARDS,
FACTUMS,
LIVRES,
CIRCULAIRES,
CARTES DE VISITES,
etc., etc.
A UN PRIX EXTREMEMENT REDUIT.
Les Lettres Funéraires reçoivent toute notre attention et la plus grande ponctualité, au plus bas prix.

PUBLICATIONS:
Toute personne qui aimera à se procurer les pamphlets traitant les questions théologiques et universitaires à l'ordre du jour, trouveront à ce bureau les publications suivantes:
Collection complète de la Comédie Infernale (en cinq livraisons, 50c chaque)... \$2.50
Dialogue sur une Question Importante... 15
Premier Fascicule des Pièces Justificatives de la Comédie Infernale, (mémoire de J. B. Charles Bédard, prêtre)... 40
Second Fascicule de la Comédie Infernale, (mémoire de Mgr. J. N. Prouvaire, Ev. de Jullopolis)... 10
Troisième Fascicule de la Comédie Infernale, (mémoire de Messire J. Marceux)... 15
FIORETTI VESCOVILI, extrait des Mandements, Lettres Pastorales, etc., de Mgr. de Montréal (vendu au profit de la construction de la Cathédrale de Montréal)... 1.00
Réponses au Premier Factum de l'Université-Laval... 15
Réponses au Second Factum de l'Université... 10
Les Quatre Lettres... 10
Une Conversation (faisant suite aux quatre Lettres)... 10
La Télégraphie Sacrée... 10
Le Grand-Vieillard Raymond et le Libéralisme-Catholique... 10
Il y a du Libéralisme en Canada... 10
Quelques Considérations sur les Réponses de quelques Théologiens de Québec aux questions proposées par Mgr. de Montréal et Mgr. de Rimouski, etc., etc... 80
Vie de M. J. R. Paré, archevêque, curé de la paroisse de St. Jacques le majeur... 20
Annales Religieuses et Historiques de la paroisse de St. Jacques le majeur... 85
Index Analytique des Décisions Judiciaires rapportées de 1861 à 1871, etc., broché... 4.00
Du Modernisme ou de la Fausse Modernité... 25
Le Rev. P. Jacques Marquette, S. J., notes de voyage à la découverte du Mississipi... 25
Lettres d'une Papisse... 10
Le Don Quichotte montréalais sur sa Résistance ou M. Desautelles et La Grande Guerre Ecclésiastique... 40
Lettres à un Député... 25
(Frais de poste non compris)

LAVEZ VOTRE LINGE
SANS Y TOUCHER!!!
LA LAVEUSE A VAPEUR
"NON-PAREILLE."
Patentée le 17 Avril 1874,
Produit seule ce merveilleux résultat!
Vous n'avez qu'à jeter votre linge dans la machine et il en sort parfaitement net sans que vous y touchiez. Le certificat ci-dessous des dames qui se sont procuré cette laveur atteste son efficacité.
« Nous, soussignées, certifions avec plaisir que nous avons fait l'essai régulier de la laveur à vapeur "Non-pareille" et que nous avons trouvé son opération satisfaisante sous tous les rapports. Le linge est parfaitement nettoyé en deux opérations sans aucun effort physique, et on peut en laver quatre fois plus dans le même temps que par les moyens actuels.
Nous recommandons cette utile machine à tous ceux qui veulent épargner leur travail et leur temps, le travail ordinaire d'une journée pouvant se faire en deux heures au plus avec cette machine.
Mme. J. B. MATHIEU, 27 St. Georges.
" JENNIE LAFRAMME, 10 St. Elizabeth.
" H. LONGPRÉ, 10 St. Elizabeth.
" F. DESORMEAUX, Vill. St. J.-Bapt.
" ALEX. PHILIP, Place Jacq.-Cartier
" EUGÈNE SENECAI, 11 St. Dominique
" R. COURCELLES, 119 St. Catherine.
" CHS. GAREAU, rue St. Joseph.
Prix: — \$6; avec robinet, \$6.25; avec fond en cuivre, \$7.
J. B. CAMYRÉ, agent.
Bureau: — 223, RUE NOTRE-DAME, au-dessus de MM. Dufresno et McGarity.
Montréal, 22 Sept. 1874. cm-87

REMARQUES
Les correspondants sont priés de n'écire que pour apprendre au public des choses intéressantes et utiles. Dans aucun cas ils ne sont dispensés de faire connaître leur nom, au moins aux rédacteurs.
Les manuscrits déposés ne sont point rendus.
Les journaux qui seront échangés, ainsi que toutes communications se rapportant à la rédaction et à l'administration du Journal, devront être adressés, franc de port, à M. ADOLPHE OUMET, bureau du "Franc-Parleur", No 22, Rue St. Gabriel, Montréal.
Toute personne qui nous fournira cinq abonnements, aura droit à la réception gratis du "Franc-Parleur", pendant un an.
LE FRANC-PARLEUR
22, Rue St. Gabriel, Montréal.